



MAIRIE DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LONGUEVILLE-SUR-SCIE**

Canton de Luneray

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi quatorze février à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en date du six février deux mille vingt, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, en Mairie de Longueville-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Olivier BUREAUX, Maire.

Etaient présents : M.HATCHUEL, Mme BOURDON, M.DELABARRE, M.PETIT, M.SUEUR, Mme MOREL et M.FOGT

Etait absente ayant donné pouvoir : Mme BRUN ayant donné pouvoir à M.BUREAUX

Etaient absentes et excusées : Mme MONCHAUX et Mme BONNEAU

Etaient absents : M.GOUGEON et Mme OSTYN

Secrétaire de séance : Mme BOURDON

* * * * *

Monsieur le Maire ouvre la séance, accueille les membres du Conseil Municipal et demande leur accord pour ajouter un point à l'ordre du jour afin de soumettre au vote une mission d'assistante à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux de réfection de la toiture de la crèche. Les membres du Conseil Municipal acceptent cet ajout à l'unanimité, le point sera abordé à l'issue de l'ordre du jour initial.

Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 16 décembre 2019

Monsieur le Maire recueille l'avis des membres du Conseil Municipal sur le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019. Aucune modification de fond n'est formulée, le procès-verbal est validé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Demandes de subvention de fonctionnement des associations – délibération n°166-20200214

Monsieur le Maire expose que la Commission Finances du 13 février 2020 a étudié les demandes de subventions annuelles de fonctionnement des associations et a proposé les attributions suivantes : Comité Juno Canada Normandie : 180€, subvention forfaitaire au même titre que les autres associations d'anciens combattants ; VC HAUTOT : 380€ ; Comité de Jumelage : 600€ + 2 manifestations à 60€, soit une subvention de 720€ ; Club des Anciens : 30.55€ x 33 adhérents longuevillais, soit une subvention de 1 010€ ; UNACITA : 180€ ; Espérance Gymnique Longuevillaise : 306 adhérents, 8 équipes de jeunes, 3 manifestations, soit une subvention de 4 595€. La commission finances propose par ailleurs les refus de subvention suivants, faute de domiciliation de l'association sur le territoire de Longueville sur Scie : Association Charline, APF France Handicap, Association Buchenwald Dora et Kommandos ; AFSEP (scléroses en plaques) et la Société des Courses de Dieppe.

Monsieur le Maire propose donc de suivre l'avis de la Commission Finances et d'attribuer les subventions susmentionnées pour un montant total de 7 065€ prélevé à l'article 6574 du Budget Primitif 2020. Après délibérations, la proposition est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France (section de Seine-Maritime) – délibération n°167-20200214

Monsieur le Maire rappelle qu'il est, depuis 2017, Vice-Président de l'Association des Maires Ruraux de France pour la section de Seine-Maritime. Outre la mise en réseau des maires ruraux de France, cette association permet aux communes adhérentes d'accéder à un dépannage juridique, à une veille administrative et à une base de données pour la rédaction des écrits. Cette association permet aussi et surtout de porter la voix des petites communes rurales vers les parlementaires.

Il propose donc d'adhérer à l'ADMRF 76 dont la cotisation annuelle est fixée à 115€.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'adhésion de la commune de Longueville-sur-Scie à l'Association des Maires Ruraux de France – section de Seine-Maritime – pour un montant de cotisation annuelle de 115€ prélevé à l'article 6281 du Budget Primitif 2020 et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette décision.

Acquisition d'une parcelle Habitat 76 – Parc de la Duchesse – délibération n°168-20200214

Dans un courrier du 31 décembre 2019, Habitat 76 a interpellé la commune sur le devenir de l'îlot central du Parc de la Duchesse. En effet, les maisons du parc vont être proposées à la vente et in fine, l'entretien de cet îlot devra être supporté par les acquéreurs au travers d'une association syndicale.

Monsieur le Maire explique qu'Habitat 76 propose de céder à l'euro symbolique la parcelle cadastrée section A n°381 de 11m³ afin que la commune puisse procéder à l'entretien de cet îlot qui se trouve sur une voirie classée dans le domaine public.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibérations, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°381 de 11m³ à l'euro symbolique, acceptent que les services d'Habitat 76 se chargent de régulariser le transfert de propriété par acte administratif en prenant à sa charge tous les frais qui en résultent, autorisent le premier adjoint, Monsieur Albert HATCHUEL, à signer l'acte administratif et autorisent Monsieur le Maire à signer le certificat de collationnement.

Convention avec le CAUE 76 – mission d'accompagnement – délibération n°169-20200214

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en novembre 2019, l'équipe du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-Maritime a été rencontrée dans le cadre des travaux envisagés d'aménagement de la route de Newton Longville, de la rue du Pont Saint Pierre et sur le devenir de l'ancienne gare. A l'issue de cette rencontre, le CAUE 76 a proposé une convention d'accompagnement pour un montant total de 1 500€. Monsieur le Maire précise que le portage d'une éventuelle réhabilitation du bâtiment des voyageurs étant encore à définir entre portage communal ou portage intercommunal, il a été demandé au CAUE 76 de proposer une convention sans le devenir de la gare. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver d'ores et déjà cette convention dont le montant sera, de ce fait, moindre afin d'avancer sur les deux autres projets.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la convention d'accompagnement du CAUE 76, autorisent Monsieur le Maire à engager la somme maximum de 1 500€ à l'article 2031 du Budget Primitif 2020 et à signer ladite convention.

Remboursement des frais inhérents aux dégradations de la commune - délibération n°170-20200214

Comme évoqué lors d'une précédente réunion de Conseil Municipal, plusieurs dégradations avaient été commises sur le territoire communal dont le saccage des bacs de fleurs plantés par l'équipe technique.

Une plainte avait été déposée auprès de la gendarmerie et Monsieur le Maire avait eu accès à plusieurs vidéos mettant en scène des adolescents commettant lesdites dégradations. Grâce à elles, deux adolescents ont été identifiés et convoqués à la gendarmerie. Après la reconnaissance des faits, la gendarmerie a sollicité la municipalité pour connaître le montant du préjudice afin que les familles dédommagent la commune. Les dégâts ont été estimés à 200€ : 160€ de fleurs et 40€ de coût des agents.

Monsieur le Maire propose donc de demander le remboursement des dommages à hauteur de 100€ par famille. Après délibérations et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition de Monsieur le Maire et l'autorisent à émettre les avis de sommes à payer correspondants.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les familles ont demandé à le rencontrer et que le rendez-vous sera fixé première semaine de mars.

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réfection de la toiture de la crèche - délibération n°171-20200214

Lors de la séance précédente, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait acté le lancement d'un nouveau marché de réfection de la toiture de la crèche.

L'intervention de Seine Maritime Attractivité avait été évoquée pour venir en aide à la municipalité sur la rédaction des pièces de marché et sur l'analyse des offres. SMA a été rencontrée à ce sujet et il s'avère qu'il ne leur est pas possible d'intervenir sur la partie technique du marché (métrés, CCTP, DQE). Non seulement l'Agence n'a pas la compétence mais elle ne peut assurer une mission réalisée et facturée par des entreprises spécialisées type bureaux d'études (concurrence déloyale). Elle peut uniquement intervenir sur la partie administrative. Elle a donc conseillé à la municipalité de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibérations, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à lancer une consultation pour trouver cet AMO, à retenir la proposition la mieux disante et l'autorisent à engager la dépense correspondante dans la limite de 2 000€ TTC.

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Fédération de Football a accordé à la commune une aide financière pour la pose d'un filet pare-ballons au stade du Héron et que l'intervention est prévue semaine 11. Un courrier sera adressé à Monsieur HEMON pour l'inviter à rendre les ballons et concomitamment un courrier sera adressé au CAL Foot afin de sensibiliser l'association sportive sur les comportements inappropriés des spectateurs des matchs et de leur devoir de mettre fin à ce manque de civisme.

Monsieur le Maire informe ensuite ses collègues que le dossier de la maison du cimetière fait l'objet d'un référé qui passera en jugement en mars prochain.

Il fait part de la saisine de la CdC Terroir de Caux sur la surveillance de la Résidence Varenne et Scie et sur l'installation d'un parcours de santé au niveau du vieux château. Il précise que la CdC Terroir de Caux a indiqué qu'un parcours de santé allait déjà être créé à Torcy le Grand en partenariat avec la maison médicale MédiScie et que l'opération serait renouvelée ailleurs si elle s'avérait concluante.

Il poursuit en proposant aux membres du Conseil Municipal de créer des jardins collectifs en lieu et place de l'ancienne aire de jeux de la résidence des Ducs. Cette idée sera évoquée lors de la prochaine commission travaux car il est nécessaire de procéder à l'enlèvement du revêtement de sol et à l'abattage des tilleuls. Une réflexion devra être engagée pour optimiser la taille de chaque jardin.

Personne ne souhaitant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie ses collègues pour leur participation et lève la séance à 19h20.